

Affaires générales et politique
General affairs and policy

Doc. pré-l. No 4
Prel. Doc. No 4

Mars / March 2003



**PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS,
LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION
PROGRAMME POUR 2003-2005**

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

**PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS,
MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION
PLANNING FOR 2003-2005**

Note submitted by the Permanent Bureau

*Document préliminaire No 4 de mars 2003
à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2003
sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 4 of March 2003
for the attention of the Special Commission of April 2003
on General Affairs and Policy of the Conference*

**PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS,
LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION
PROGRAMME POUR 2003-2005**

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

**PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS,
MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION
PLANNING FOR 2003-2005**

Note submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

La récente Commission spéciale de septembre / octobre 2002 sur la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* a couronné l'achèvement des deux premières parties du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980, et a lancé une série de travaux pour compléter le Guide (sur les mesures préventives, le droit de visite / droit d'entretenir un contact et l'exécution). La Commission a autorisé l'étude plus approfondie de la communication directe entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980, ainsi que des problèmes liés à l'enlèvement et aux droits de visite / d'entretenir un contact, en relation avec certains Etats non-membres de la Conférence de La Haye. La Commission spéciale d'examen général de mars 2001 avait déjà approuvé l'élaboration de la Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT), la création de la Base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT), la publication de la Lettre des Juges sur la protection internationale des enfants, ainsi que les travaux conduits par le Bureau Permanent en vue de soutenir la formation judiciaire et juridique et l'établissement d'un réseau.

Divers projets relatifs à la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont été approuvés par la Commission spéciale de novembre 2000 et la programmation pour la prochaine session d'examen général de la Convention (fin 2004, si le cycle de quatre ans est maintenu) doit commencer dès maintenant. Eu égard à la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants*, il faut redoubler d'efforts afin d'attirer l'attention de certains Etats, par l'intermédiaire de publicité, sur les mérites de la Convention. Le Bureau Permanent examine les solutions possibles pour assister et soutenir les Etats (y compris les membres de l'Union européenne) qui envisagent de ratifier ou adhérer à une Convention. Cela vaut également, dans une mesure moins urgente, pour la *Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes*.

Les travaux en vue d'élaborer la nouvelle Convention, à portée universelle, relative au recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille sont en cours, la Première réunion de la Commission spéciale étant prévue pour mai 2003.

Les recherches du Bureau Permanent sur la cohabitation hors mariage, qui est à l'ordre du jour de la Conférence, sans priorité, ont besoin d'être mises à jour afin d'être examinées lors d'une prochaine réunion de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

Tout cela constitue un vaste programme de travail pour le Bureau Permanent pour les années à venir. Le document ci-joint est un projet de plan d'action couvrant les deux ou trois prochaines années. Il établit un calendrier des divers projets et donne des indications quant aux financements de chacun d'entre eux.

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants		
1. Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980		Le projet était initialement financé par le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) et le détachement, pendant une année, d'une collaboratrice juridique principale d'Australie. Au cours de l'Exercice financier 2002-2003 des contributions ont été reçues des Etats-Unis et du Canada, et un juge d'Allemagne a été détaché pour six mois.
a) Préparation des première (Pratiques des Autorités centrales) et deuxième parties (Mise en oeuvre) pour publication	Révision terminée et soumission aux délégués pour commentaire ; les deux chapitres révisés sont affichés sur le site Internet. Publication sur papier au printemps 2003.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2002-2003, article 7(f). (Document préliminaire No 2).
b) Préparation du Rapport sur les Mesures Préventives	Rapport préliminaire et questionnaire achevés ; groupe consultatif créé. Réunion du groupe consultatif à l'automne 2003 ; achèvement du Rapport pour la fin de l'automne 2003.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 7.
c) Préparation du chapitre du Guide sur les droits de visite / d'entretenir un contact, et une série de « principes et considérations » relatifs aux droits de visite / d'entretenir un contact transfrontière	Travail sur le projet préliminaire et mise en place d'un groupe consultatif au printemps 2003. Possible réunion du groupe consultatif à l'automne 2003. Rapport achevé début 2004.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 7.
d) Préparation du Rapport sur l'exécution des décisions de retour / de droit de visite	Recherche et consultation au cours de 2003. Rapport devant être achevé à temps pour être examiné par la Cinquième Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 au printemps 2005.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 7.
2. Elaboration d'INCASTAT		Le Gouvernement du Canada est le sponsor principal de ce projet.

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
		WorldReach Software du Canada a également apporté son aide.
a) Modification de la Base de données « iChild » pour en faciliter l'utilisation par les Autorités centrales dans les affaires en relations avec la Convention de 1980	Rapport initial et consultations avec WorldReach Software terminés. Poursuite des discussions avec les Autorités centrales en juin 2003. Préparation d'une proposition plus complète pour les Autorités Centrales à l'automne 2003.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 6.
b) Modification/amélioration de « iChild » pour en faire une Base de données statistiques	Poursuite des consultations avec WorldReach Software.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 6.
c) Examen de questions (techniques, de responsabilité et de coûts) par le Bureau Permanent	Recherche au cours de 2003. Rapport préliminaire au printemps 2003.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 6.
3. Entretien et amélioration d'INCADAT		Les Etats membres ayant, jusqu'à maintenant, contribuer au développement d'INCADAT sont l'Autriche, le Canada, la Chine (HKSAR), la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles, Irlande du Nord et Ecosse) et la Suisse. Le projet a été élaboré grâce au soutien de fondations aux Pays-Bas.
a) Mise à jour permanente du contenu juridique	En cours	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 5.
b) Modification Base de données pour une plus grande convivialité	En cours	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 5(a).
c) Coopération avec les Correspondants d'INCADAT	En cours Possible réunion des Correspondants d'INCADAT à l'automne 2003.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 5(f).

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
4. La Lettre des Juges sur la protection internationale des enfants		Ce projet a été financé par la maison d'édition juridique Butterworths, et le Gouvernement canadien a contribué aux frais de traduction.
a) Consultation avec le Comité de rédaction ; demande de matériel ; rédaction et relecture ; coordination avec la maison d'édition ; tenue à jour de la liste de distribution	Publication régulière semestrielle : automne 2003, printemps 2004.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 8.
b) Frais de traduction	Publication régulière semestrielle : automne 2003, printemps 2004.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 8(a).
5. Communication directe entre Autorités judiciaires		
a) Consultations formelles avec les Etats membres ; consultations informelles avec les juges concernés, y compris par l'intermédiaire de séminaires de juges ; études des mécanismes pratiques et structures d'un réseau de contacts.	En cours Achèvement du Rapport définitif en été 2004.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 8(b) et (c).
b) Inventaire des pratiques existantes, en consultation avec un groupe consultatif d'experts	Eté 2004	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 8(b).
6. Conférences de juges sur l'enlèvement d'enfants / le droit de visite		
a) Allemagne/Etats-Unis et autres : Organisation, préparation du programme scientifique, participation	Octobre 2003	A financer par les Etats participants. <i>Voir aussi</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 8(c).
b) Canada et autres : conseil sur l'organisation et programme scientifique, participation	Eté 2004	A financer par les Etats participants. <i>Voir aussi</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 8(c).
7. Séminaire sur les Etats de tradition islamique		

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
Garantir le soutien, l'organisation, la préparation du programme scientifique, la participation	Février 2004	<i>Voir</i> Budget Supplémentaire 2003-2004, article 9.
Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale		
8. Mise en place d'ICASTAT	<i>Voir</i> INCASTAT ci-dessus.	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 9.
9. Préparation de l'organigramme pour l'adoption internationale		
a) Mise au point et consultation des projets de formules avec les Autorités centrales	Printemps 2003	
b) Achèvement et transmission à toutes les Autorités centrales	Eté 2003	
10. Préparation du tableau statistique annuel sur l'adoption internationale		
a) Consultation d'Autorités centrales choisies sur le projet	Printemps 2003	
b) Achèvement et transmission à toutes les Autorités centrales	Eté 2003	
11. Préparation du prochain examen général de la Convention de 1993		
a) Formuler et administrer le questionnaire	Eté 2003	
b) Préparation du rapport sur le fonctionnement de la Convention	Eté 2004	
c) Préparation d'un Guide de bonnes pratiques sur les Autorités centrales	Eté 2004	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 10(c).
d) Préparation d'un Guide de bonnes pratiques sur les Mesures de mise en oeuvre	Eté 2004	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 10(c).

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
<i>Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants</i>		
12. Promotion de la Convention de 1996		
a) Préparation d'un document explicatif / publicitaire	Automne 2003	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 3.
b) Organisation d'une réunion pour débattre des questions de mise en œuvre	Automne 2003	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 11.
<i>Informations générales : Les Conventions de La Haye sur les enfants</i>		
13. Préparation d'une brochure relative aux Conventions sur les enfants	Été 2003	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 3.
14. Préparation d'un Guide pour l'enfant sur la Convention de 1980	Été 2003	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 3.
15. Examen des services fournis par le Bureau Permanent aux Autorités centrales en vertu des Conventions de 1980 et 1993	Printemps 2003	
<i>Préparation d'un instrument mondial sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille</i>		
16. Première Commission spéciale	5-16 mai 2003	
a) Préparation du Rapport et des Documents préliminaires	Printemps 2003	Le Gouvernement canadien a spécialement contribué aux frais de traduction pour l'Exercice financier 2002-2003.
b) Recherche de fonds pour l'interprétation, et la traduction du Rapport et des Documents préliminaires en espagnol	Immédiatement	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, articles 12(b) et 12(c).

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
c) Recherche de fonds pour le Fonds spécial en vue d'assister financièrement les délégués d'Etats ciblés quant au paiement des frais de voyage et <i>per diem</i>	Immédiatement	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 12(a).
17. Préparation de la Deuxième Commission spéciale	Printemps 2004	
a) Consultation	Tout au long de l'année	
b) Organisation de réunions régionales	Automne 2003	
Autres sujets		
18. La convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes		
a) Préparation de matériel publicitaire	Printemps 2004	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 3.
19. L'Institut international de formation juridique de La Haye	En cours	<i>Voir</i> Budget supplémentaire 2003-2004, article 15.
20. La Cohabitation hors mariage		
a) Mise à jour du document présenté lors de la Commission spéciale sur les Affaires générales et la politique de la Conférence en mai 2000	Début 2004	
21. Questions Budgétaires et recherche de fonds	En cours	<i>Voir, en général,</i> Budget supplémentaire 2003-2004.

En plus des contributions des gouvernements **d'Autriche, du Canada, de Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis d'Amérique** pour des projets spécifiques, lors l'Exercice financier 2002-2003, les gouvernements **d'Australie, de Chine, d'Allemagne, de Finlande, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, des Pays-Bas et de la Suisse** ont apporté une contribution financière ou en nature au Budget supplémentaire général de 2002-2003.

Par ailleurs, les pays ayant contribué au budget supplémentaire dès sa création comprennent **la Chine (Région administrative spéciale de Hongkong), la Corée, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles, Irlande du nord et Ecosse)**. Voir Document préliminaire No 7, *Rapport intermédiaire de février 2003*.

Grâce à ces contributions généreuses lors de l'Exercice financier 2002-2003, il a notamment été possible de :

- ~~///~~ conserver les services de deux Collaborateurs juridiques à plein temps, notamment pour le suivi des Conventions sur les enfants ;
- ~~///~~ étoffer le contenu de la Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) et modifier les capacités de recherche ;
- ~~///~~ commencer les travaux sur la Base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT) et l'adoption internationale (ICASTAT) ;
- ~~///~~ achever les chapitres premier et deuxième du Guide de bonnes pratiques sur la Convention enlèvement d'enfants ;
- ~~///~~ commencer le travail de recherche et de consultation pour la prochaine étape du Guide de bonnes pratiques sur la Convention enlèvement d'enfants ;
- ~~///~~ publier les quatrième et cinquième volumes de la Lettre des juges sur la protection internationale des enfants ;
- ~~///~~ s'impliquer dans l'organisation et la participation à des séminaires de juges internationaux ;
- ~~///~~ engager la préparation de nouvelles éditions des Manuels pratiques sur les Conventions de La Haye relatives à la signification et à la notification, ainsi qu'à l'obtention des preuves ;
- ~~///~~ et employer, à mi-temps, un consultant en informatique afin de renforcer le réseau.